

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 6 AVRIL 2012.

Présents : MM. BENOIT BERMOND BERNARD LOPEZ LORET PERROT SALA

Mmes DUPRE GIVERNET JACQUEMAIN

Excusés : M. COLARD (procuration à M. SALA

Mme BORNAND (procuration à Mme JACQUEMAIN)

Mr SANSEIGNE (procuration à M. BENOIT)

Absente : Mme PONS

Convocations : 27/3/2012.

Secrétaire : M. LORET

### **1. MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour et d'ajouter les points suivants :

- signature d'une convention avec le Conseil Général du Doubs concernant les travaux d'aménagement Place de la Bascule et notamment la réfection de la RD 106
- signature de l'avenant n° 8 établi par Familles Rurales pour la gestion du relais familles-assistantes maternelles
- signature de l'avenant n° 11 établi par Familles Rurales pour la convention d'objectifs pour la gestion d'actions Petite Enfance
- demande de subvention pour signalétique

### **2. TAUX D'IMPOSITION 2012.**

Mr le Maire rappelle que les taux d'imposition 2011 étaient fixés comme suit :

- taxe d'habitation 8,67 %
- taxe foncier bâti 18,01 %
- taxe foncier non bâti 25,86 %

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de déterminer le montant des taux d'imposition pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire pour l'année 2012 les taux d'imposition de l'année 2011, à savoir :

- taxe d'habitation 8,67 %
- taxe foncier bâti 18,01 %
- taxe foncier non bâti 25,86 %

### **3. TAXE D'ASSAINISSEMENT**

Mr le Maire rappelle que la taxe d'assainissement pour l'année 2011 était fixée à :

- 0,85 €/m<sup>3</sup> pour la redevance d'assainissement
- 0,13 %/m<sup>3</sup> pour la taxe de modernisation des réseaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la taxe d'assainissement pour l'année 2012 à :

- 0,93 €/m<sup>3</sup> pour la redevance d'assainissement
- 0,15 €/m<sup>3</sup> pour la taxe de modernisation des réseaux

### **4. SUBVENTIONS COMMUNALES 2012.**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de déterminer le montant des subventions communales.

Mr Christian BENOIT, Président du Tennis Club, décide de ne pas prendre part au vote pour ne pas influencer les débats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions communales comme suit :

- Amicale des Aînés 300 €
- Club des Loisirs 2.000 €
- US Grandmont 1.200 €
- Fanfare de Quingey 150 €
- Prévention routière 50 €
- Tennis Club 500 €

- UNC/AFN	50 €
- Vélo passion	150 €
- APEG	150 €
- Coop. Scolaire mat.	1.900 €
- Coop. Scolaire élém.	2.800 €

## **5. BUDGET PRIMITIF 2012 - COMMUNE**

Mr le Maire invite Mr Christian BENOIT à présenter le Budget Primitif 2012 de la commune.

### Section de fonctionnement – Vue d'ensemble

<b>Recettes</b>	896.173 €
Chapitre 013 – Atténuation des charges	10.000 €
Chapitre 70 – Produits des services	121.550 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	547.023 €
Chapitre 74 – Subvention d'exploitation	198.600 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	7.500 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	11.500 €

<b>Dépenses</b>	896.173 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	264.750 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	264.600 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	1.000 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	233.573 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	75.500 €
Chapitre 66 – Charges financières	56.500 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	3.200 €

### Section d'investissement – Vue d'ensemble

<b>Recettes</b>	1.230.529 € 31
Non affecté	882.029 € 31
Opération 27 – Restructuration Place de la Bascule	162.522 €
Opération 31 – Caveaux cimetière	11.000 €
Opération 42 – Terrain Habitat 25	175.000 €

<b>Dépenses</b>	1.230.529 € 31
Non affecté	355.108 € 61
Opération 24 – Restructuration bâtiments scolaires	17.352 €
Opération 27 – Restructuration Place de la Bascule	574.685 € 65
Opération 31 – Caveaux cimetière	32.485 € 11
Opération 37 – Travaux de voirie	75.902 € 94
Opération 42 – Terrain Habitat 25	175.000 €

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2012 équilibré tant en recettes qu'en dépenses en section de fonctionnement à 896.173 € et en section d'investissement à 1.230.529, 31 €.

## **6. BUDGET PRIMITIF 2012 – SERVICE ASSAINISSEMENT**

Mr le Maire invite Mr Christian BENOIT à présenter le Budget Primitif 2012 du Service Assainissement.

### Section de fonctionnement - Vue d'ensemble

<b>Recettes</b>	101.265 €
Chapitre 002 – Excédent antérieur	32.029 € 90
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	905 €
Chapitre 70 – Produits des services	68.330 € 10
Chapitre 74 – Subvention d'exploitation	3.300 €

<b>Dépenses</b>	64.268 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	41.045 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits	8.750 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	13.113 €

Chapitre 66 – Charges financières	110 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	1.250 €

#### Section d'investissement – Vue d'ensemble

Recettes	70.608 € 81
Chapitre 001 – Solde d'exécution d'invest. Reporté	57.495 € 81
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	13.113 €

#### **Dépenses**

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	905 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	2.710 € 75

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2012 :

- Section de fonctionnement à 101.265 € en recettes et 64.268 € en dépenses.
- Section d'investissement à 70.608,81 € en recettes et 3.615,75 € en dépenses.

#### **7. PRET BANCAIRE**

Mr le Maire rappelle qu'une consultation a été effectuée le 6 Mars 2012 afin de contracter un emprunt d'un montant de 175.000 € pour financer l'achat de la propriété appartenant à Habitat 25 et de réaliser les travaux de parking.

Quatre banques ont été consultées, trois ont répondu : Banque Populaire, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de contracter auprès de la Banque Populaire de Franche-Comté un emprunt d'un montant de 175.000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 175.000 €
- Durée ; in fine
- Taux : 2,032 % variable
- Périodicité : trimestrielle
- Frais et commissions : 0 €

Le Conseil Municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise Mr le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette affaire.

#### **8. CHAUFFAGE**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une consultation auprès de différentes entreprises pour des travaux de chauffage à la Maison des Associations. Le coût des travaux est estimé à environ 15.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

#### **9. TRAVAUX EGLISE**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association d'Education Populaire souhaiterait que la porte de la Sacristie soit remplacée car elle est en très mauvais état. Mr le Maire précise que les communes de Montferrand le Château et Velesmes Esssarts ont donné leur accord.

Mme JACQUEMAIN souhaiterait que ce sujet soit discuté en pré-conseil et en demande le report.

#### **10. PERSONNEL COMMUNAL**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Mme Géraldine PERROT en qualité de Rédacteur 11<sup>ème</sup> échelon NBI 15 points à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2012. Mme Géraldine PERROT sera rémunérée sur la base de l'indice brut 483 majoré 418.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette nomination.

#### **11. CONVENTION CONSEIL GENERAL – RD 106**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec le Conseil Général du Doubs concernant les travaux d'aménagement Place de la Bascule et notamment la réfection de la RD 106.

Le coût total des travaux est estimé à 397.714 € HT décomposé comme suit :

- Aménagement communal concernant la RD – Maîtrise d'œuvre : 6.714 € HT
- Aménagement communal – Travaux : 369.000 € HT

- Réfection de la RD 106 : 22.000 € HT

Le financement est réparti comme suit :

- Financement direct par la commune : 375.714 € HT
- Financement direct par le Conseil Général : 22.000 € HT
- L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette convention et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

### **11. CONVENTION RELAIS FAMILLES-ASSISTANTES MATERNELLES**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°8 établi par Familles Rurales et concernant la gestion du relais familles-assistantes maternelles du Canton de Boussières.

La subvention de fonctionnement annuelle pour le fonctionnement du relais pour l'exercice du 1/1/2012 au 31/12/2012 est de :

* Prestation Enfance versée par la commune d'Avanne Aveney	15.609,11 €
* Participation des communes 2012	11.387,89 €
* Remise exceptionnelle	- 1.105,69 €
Total	25.891,31 €

La participation de la commune de Grandfontaine est de 755 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant n°8 et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

### **12. CONVENTION D'OBJECTIFS PETITE ENFANCE**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 11 établi par Familles Rurales et concernant la convention d'objectifs pour la gestion d'actions Petite Enfance (Source aux Oiseaux et Souris Verte).

La subvention de fonctionnement annuelle pour le fonctionnement de la Source aux Oiseaux et de la Souris Verte, pour l'exercice du 1/1/2012 au 31/12/2012 est de :

* Communes prestataires	139.981,71 €
* Remise exceptionnelle	- 597,32 €
Total	139.384,39 €

La participation de la commune de Grandfontaine est de 66.142 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant n° 11 et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

### **13. DEMANDE DE SUBVENTION**

La Commune de Grandfontaine

- s'engage à réaliser et à financer les travaux suivants à Grandfontaine :

* Pose de panneaux de signalisation	6.6614 € HT
* Pose de coussins berlinois	4.816,60 € HT
* Pose d'un indicateur de vitesse	3.892 € 20 HT
Montant total	15.322€ 80 HT

- se prononce sur le plan de financement suivant :

* Fonds libres	1.532,28 €
* Emprunt	9.183,68 €
* Subvention	4.596,84 €

- sollicite l'aide financière du Conseil Général
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

### **14. CONSEIL D'ECOLE**

Mme GIVERNET donne le compte rendu du Conseil d'Ecole de l'école maternelle.

Effectifs rentrée 2012 : 77 élèves.

Plusieurs sorties ont été organisées. La fête du Livre aura lieu le 14 Avril 2012.

Un exercice d'alerte au feu est prévu. L'école demande une mini chaîne ou lecteur CD plus performant.

**15 . INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en Mairie de Grandfontaine par la SCP BOURGEOIS CHEVRIAUX ROUSSEL concernant un bien sis à Grandfontaine, cadastré section AE n° 105 – 130, d'une superficie de 15 a 87 et appartenant à Mr Mme Chevaillier.

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption.

**16. ELECTIONS PRESIDENTIELLES**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été choisie pour procéder aux opérations de participation et d'estimation des résultats.

**17. REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE**

La Commune de Franois a fait parvenir une délibération portant sur l'élaboration d'un règlement local de publicité.

Séance levée à 22 H.

Le secrétaire,  
P.LORET

Le Maire,  
F.LOPEZ